



## Contestation PV errone

-----  
Par killianD

Bonjour,

J'ai été interpellé sur l'A480 en direction de Grenoble depuis le Sud samedi dernier par la gendarmerie. Le gendarme m'a annoncé m'avoir enregistré à 169Km/h dans une zone 110. Je n'ai jamais dépassé la vitesse autorisée et j'avais le régulateur de vitesse en marche. Juste avant l'interpellation, une voiture identique à la mienne (même marque et couleur) est arrivée en trombe derrière moi, m'a fait des appels de phares. Je me suis rabattu et elle m'a dépassé à toute allure.

Je pense que les gendarmes ont fait une erreur sur le véhicule mais impossible de leur faire comprendre. Retrait de permis immédiat et interdiction de conduire. La vitesse retenue est 159Km/h dans une zone 110 donc si j'ai bien compris il ne s'agit pas d'un délit.

J'ai demandé au gendarme si il avait une preuve, une image ou un rendu radar et il m'a dit que non et que l'infraction était basée sur son observation.

Je recherche un conseil par rapport à la contestation de l'infraction. Je suis en attente de l'avis de contravention mais quelques questions:

- 1) dois-je payer l'amende ? Ou ne pas payer et contester immédiatement en ligne sur réception de l'avis de contravention?
- 2) dois-je engager un avocat ou est-ce quelque chose qui peut être résolu par la procédures en ligne?
- 3) J'avais deux amis avec moi dans la voiture qui on remplit une attestation témoin. Après recherche, j'ai cru comprendre qu'il est possible de retirer des données de la boîte noire du véhicule pour démontrer que je n'étais pas en excès de vitesse. Est-ce vrai et utile?

-----  
Par janus2

Bonjour,

Si je ne dis pas de bêtise, les données de la boîte noire ne concernent que les 30 dernières secondes. Elle n'est utilisée qu'en cas d'accident pour chercher ce qui l'a provoqué.